

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@orange.fr



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 janvier 2026

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG, Cornelia ROTT, Lydie LUTZ, Vincent FRISON, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Jean-Marc STOLTZ, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, Chantal HUMMEL, Francis WOEHL, Bruno ROTT, Christian ROTT, Marlyse STAUB et David GIROLT.

Absents excusés : Michel LINGER (donne pouvoir à Cornelia ROTT),

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 18

OBJET : 3. FINANCES

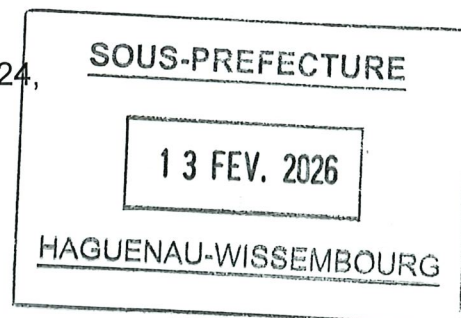
3.1 BP 2024 – REGULARISATION ADMINISTRATIVE

Par un jugement n°2407077 en date du 13 novembre 2025 le Tribunal Administratif de STRASBOURG a décidé de l'annulation de la délibération 3.5 du 4 avril 2024 d'adoption du Budget Primitif 2024.

La saisine du tribunal administratif était motivée par le non-respect du délai de 12 jours pour transmettre les éléments budgétaires aux membres du Conseil Municipal avant l'examen du projet de Budget Primitif comme indiqué par l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le jugement retient ce motif d'annulation, mais diffère la prise d'effet de l'annulation à compter du 15 mars 2026 de permettre une régularisation consistant en l'adoption d'une nouvelle délibération portant adoption du budget primitif à titre rétroactif. Cette régularisation permet d'assurer la sécurité juridique de la collectivité et la continuité de son exercice en permettant que ne soient pas remis en cause les 909 mandats et les 250 titres passés sur la base du Budget primitif 2024.

Conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, les éléments budgétaires nécessaires à l'examen du Budget Primitif de régularisation pour 2024 ont été transmis aux membres du Conseil Municipal le 9 janvier 2026. Ces éléments comprenaient :

- Le projet de Budget Primitif de régularisation pour 2024,
- Une note de synthèse,
- Le tableau des subventions.



PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits votés au titre du présent budget	1 767 467, 81	1 493 388,17
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	274 079,74
TOTAL de la section de fonctionnement	1 767 467, 81	1 767 467, 81
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits votés au titre du présent budget y compris 1068	854 873,11	1 403 829,43
Restes à réaliser de l'exercice précédent	195 415,76	0
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	353 540,56	0
TOTAL de la section d'investissement	1 403 829,43	1 403 829,43
TOTAL du budget	3 171 297,24	3 171 297,24

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2024
011	Charges à caractère général	424 785,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	488 054,43
014	Atténuations de produits	160 271,00
65	Autres charges de gestion courante	255 130,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 328 240,43
66	Charges financières	17 000,00
67	Charges exceptionnelles	500
68	Dotations aux provisions, dépréciation	8 000
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		25 500,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 353 740,43
023	Virement à la section d'investissement	398 659,81
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 067,57
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		413 727,38
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 767 467,81

RECETTES		BP 2024
013	Atténuations de charges	1 000,00
70	Produits et services, domaines et ventes diverses	12 438,00
73	Impôts et taxes	79 760,00
731	Fiscalité locale	1 018 950,00
74	Dotations et participations	291 333,63
75	Autres charges de gestion courante	70 242,54
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		1 473 724,17
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 473 724,17
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 664,00
R002	RESULTATS REPORTES OU ANTICIPES	274 079,74
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 767 467,91

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RAR 2022	BP 2023	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	95 170,86	230 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0	0	
21	Immobilisations corporelles	745 360,81	896 948,72	609 028,38
23	Immobilisations en cours	0	0	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		840 531,67	1 126 948,72	659 028,38
13	Subventions d'investissement	0	0	73 295,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0	73 661,61	69 400,00
27	Autres immobilisations financières	0	0	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES			73 661,61	142 695,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		840 531,67	1 200 610,33	801 723,38
040	Opérations d'ordre entre sections		19 664,00	19 664,00
041	Opérations patrimoniales			33 485,73
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0	353 540,56
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (inclus RAR)			2 060 806,00	1 403 829,43

RECETTES		RAR 2022	BP 2023	BP 2024
13	Subventions d'investissement	388 417,32	309 660,00	287 660,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0	
21	Immobilisations corporelles		0	
TOTAL DE RECETTES D'EQUIPEMENT		388 417,32	309 660,00	287 660,00
10	Dotations, fonds divers, concours	133 699,00	169 000,00	120 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0	548 956,32
165	Dépôts et cautionnements reçus		4 300,00	0
27	Autres immobilisations financières		0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations		0	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		133 699,00	173 300,00	120 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		522 116,32	482 960,00	407 660,00
021	Virement à la section de fonctionnement		688 571,29	398 659,81
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		18 056,67	15 067,57
041	Opérations patrimoniales		0	33 485,73
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			706 627,96	447 213,11
SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE 001			349 101,72	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 060 806,00	1 403 829,43

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, avec 12 votes pour, 7 abstentions (Marlyse STAUB, David GIROLT Cornelia ROTT, Michel LINGER, Francis WOEHL, Christian ROTT, Bruno ROTT),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5217-10-4 ;

Vu le jugement n° 2407077 du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 13 novembre 2025 ;

Vu la transmission des éléments budgétaires le 9 janvier 2026,

- **ADOpte** le Budget Primitif (BP) de régularisation pour 2024,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM

La secrétaire de séance
Mélanie FISCHER

Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication



SOUS-PREFECTURE

13 FEV. 2026

HAGUENAU-WISSEMBOURG

